

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2013/1028/PRG/SGG

APPROUVANT LA POLITIQUE NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu le Décret D/2011/047/PRG/SGG du 25 février 2011, portant attributions et organisation du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts;

Vu les Décrets D/2012/109/PRG/SGG du 05 octobre 2012, D/2012/121/PRG/SGG du 08 novembre 2012 et D/2012/127/PRG/SGG du 26 novembre 2012, portant nomination de Ministres;

Le Conseil des Ministres entendu en sa session du jeudi 14 juin 2012 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est approuvée la Politique Nationale de l'Environnement (PNE).

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 08 FEV. 2013


Prof. ALPHA CONDE